Votre Service de Prévention et de Santé au Travail à vos côtés

PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

Réalisation d'une intervention ergonomique : de l'analyse aux transformations

Inclus dans l'offre socle

Déployer une démarche d'intervention ergonomique, pour quoi faire ?

Comprendre et analyser

l'activité de travail et ses composantes multifactorielles sur un périmètre défini.

Mettre en œuvre

les acteurs de l'entreprise dans une démarche participative.

Améliorer

les situations de travail avec des solutions techniques et organisationnelles adaptées et pérennes.

Qu'est ce que l'ergonomie ?

" L' ergonomie étudie l'activité de travail afin de mieux contribuer à la conception des moyens de travail adaptés (matériel, méthode et milieux) aux caractéristiques physiologiques et psychologiques de l'être humain, avec des critères de santé et d'efficacité économique. »
F. Daniellou.

L'intervention ergonomique : comment ça se passe ?

Les ergonomes sont mobilisés soit par le médecin du travail (en lien avec l'équipe pluridisciplinaire), soit directement par l'entreprise et interviennent sur plusieurs champs d'action.

La prévention des risques professionnels (TMS/RPS)

À caractère individuel, pour un salarié :

- En situation de maintien en emploi nécessitant un aménagement du poste de travail.
- En situation d'insertion ou de reclassement pour aider à déterminer si le poste prévu est adapté aux capacités fonctionnelles de la personne.

À caractère collectif :

Lorsque le médecin et/ou l'entreprise constate des indicateurs de santé et/ou sécurité préoccupants (maladie professionnelle, accident de travail, douleurs exprimées par plusieurs salariés, absentéisme, turn-over, alertes des instances représentatives du personnel, mal-être exprimé, tensions relationnelles…)

L'accompagnement de projets de (re)conception

- À partir d'une feuille blanche où tout reste à définir.
- À partir d'un existant que l'on veut transformer et/ou améliorer.

Une démarche d'intervention participative

Les ergonomes mettent en place une démarche participative suivant plusieurs étapes :

- **La construction du cadre d'intervention**

Phase d'instruction de la demande avec les différents acteurs concernés (équipe pluridisciplinaire SPST, direction, managers, salariés, instances représentatives du personnel…) afin de s'accorder sur le périmètre et les conditions d'intervention.

- **La compréhension et l'analyse du travail**

Phase d'analyse de l'activité du travail réel sur le terrain, par des observations et entretiens avec les salariés, visant à la construction d'un diagnostic qui guidera l'accompagnement à la recherche de solutions/transformations.

- **L'accompagnement aux transformations**

Phase de co-construction et de recherche, avec les différents acteurs, des axes de travail et des solutions techniques et organisationnelles qui peuvent être apportées.

L'ergonome accompagne la mise en œuvre des solutions et assure un rôle de suivi afin d'évaluer et ajuster au besoin les actions réalisées.

Pour plus d'informations,
contactez votre équipe médicale
www.aistlapreventionactive.fr

Votre Service de Prévention et de Santé au Travail à vos côtés

PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

Réalisation d'une intervention ergonomique

À l'AIST - La prévention active, Comment êtes-vous accompagnés ?

Le saviez vous ?

Cet accompagnement est compris dans le montant de votre cotisation annuelle et n'engendre pas de frais supplémentaires.

Qui contacter ?

Le service ergonomie
ergonomie@aistlpa.fr

Accédez à notre calendrier des webinaires et ateliers en ligne

Flashez-moi

Notre service ergonomie

Qui la constitue ?

Nos ergonomes, tous titulaires du titre d'Ergonome Européen (Eur.Erg®).

Qui peut faire appel à nos services ?

Toutes les entreprises adhérentes, quels que soient la taille et le secteur d'activité.

Vous souhaitez faire appel à un ergonome du service ?

Vous pouvez joindre directement notre service ou en parler à votre médecin du travail qui nous relaiera votre demande.

Nous prendrons ensuite contact avec vous afin d'étudier la faisabilité de celle-ci, définir le périmètre d'intervention et s'accorder sur l'accompagnement sur-mesure que nous pouvons vous proposer.

Bon à savoir...

Au sein du service, nous intervenons dans tous les champs d'actions présentés au recto de cette fiche, excepté certaines situations pour lesquelles nous vous orienterons vers des partenaires, telles que :

- Demande à caractère individuel, pour un salarié bénéficiaire de l'OETH (Obligation d'Emploi de Travailleur Handicapé) -> Relai Cellule Maintien en Emploi.
- Validation d'une solution déjà ciblée dans le cadre de l'obtention d'une subvention prévention proposée par un programme de prévention régional/ national (TMS Pro-TMS Action, par exemple…) -> Relai vers les cabinets de consultants.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Rendez-vous sur www.aistlapreventionactive.fr

Vidéo

Exemple d'un accompagnement réalisé par notre service ergonomie.

Flashez-moi

Webinaires

Inscrivez-vous gratuitement à nos webinaires animés par des professionnels :

- Document Unique, évaluation des risques professionnels
- Télétravail, les clés de la réussite...